



OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

COMPTES

de l'exercice terminé le 31 décembre 1975

et

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rectificatif

1. Les chapitres I et III doivent être combinés et remplacés par le texte ci-joint.
2. Le chapitre IV devient donc le chapitre III.

I. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale ainsi qu'aux dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et du règlement financier de l'Office, le Comité a examiné les comptes de l'Office pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, tels qu'ils figuraient dans les états I, II, III et IV, ainsi que les tableaux y relatifs et les notes explicatives, qui font partie intégrante de ces états.

Etendue de la vérification

2. Le Comité a vérifié les comptes conformément aux dispositions de l'article III du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'annexe audit règlement dans la mesure où elles concernent les opérations de vérification extérieures des comptes.

Limites de l'examen

3. En 1975, la recrudescence des troubles intérieurs au Liban a gravement perturbé les activités de l'Office tant au bureau extérieur qu'au siège sis à Beyrouth. La direction a décidé de transférer le siège hors du Liban pour que l'Office puisse continuer à s'acquitter de ses fonctions. Comme il n'était pas possible de trouver à Amman des locaux suffisants pour le personnel du siège, qui comptait plus de 400 personnes, il a fallu séparer les services; la Division de l'administration et des finances s'est installée à Vienne en janvier 1976, tandis que les autres départements ont été peu à peu transférés à Amman pendant le premier trimestre de 1976.

4. A la fin de 1975, avant que les services chargés de l'administration et des finances ne soient transférés à Vienne, le personnel de ces services ne pouvait travailler que de façon sporadique. La Division du traitement des données, qui tient les livres de comptes, fait partie de ce groupe. En s'assurant les services à temps partiel d'un ordinateur à Vienne, en exploitant l'ordinateur de l'Office à Beyrouth chaque fois que possible grâce au personnel resté sur place et en ne traitant que les états de paie et les autres données essentielles pour 1976, l'Office a pu clore les comptes de 1975 en juillet 1976.

5. Notre examen a été limité par l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés de nous rendre au Liban ou d'obtenir les pièces appropriées pour vérifier l'exactitude ou le bien-fondé des dépenses comptabilisées (20 millions de dollars environ) qui, selon la direction, ont été effectuées par le bureau extérieur au Liban en 1975.

6. Nous n'avons rien relevé qui puisse indiquer que les opérations financières concernant les activités sur le terrain à l'extérieur du Liban n'avaient pas été dûment comptabilisées. Toutefois, n'ayant pas été en mesure de vérifier le montant estimatif des dépenses effectuées au Liban, nous devons nous borner à déclarer ce qui suit :

a) Les opérations financières pour les activités à l'extérieur du Liban ont été dûment comptabilisées mais les états I et II ne rendent peut-être pas bien compte de la totalité des opérations pour l'exercice;

b) Les états III et IV représentent bien la situation financière de l'Office au 31 décembre 1975, sous réserve de tout ajustement qui aurait peut-être été nécessaire si nous avions été à même de vérifier le montant estimatif des dépenses effectuées au Liban.

7. En outre, figurent au bilan arrêté au 31 décembre 1975 pour 2,5 millions de dollars d'avoirs (essentiellement des stocks) du bureau extérieur au Liban, et pour 1,4 million de dollars de sommes à payer qui n'ont pu être vérifiées.

8. De plus, nous n'avons pas reçu des banques confirmation des soldes des comptes bancaires au Liban, représentant un découvert comptable voisin de 250 000 dollars.

9. Conformément à la pratique de l'Office, le coût total des terrains, des bâtiments et du matériel est imputé sur le budget de l'exercice au cours duquel les bâtiments sont construits et le matériel ou les terrains achetés; cependant, au 31 décembre 1975, une somme de 36,5 millions de dollars environ restait inscrite au livre d'ordre au titre de l'actif immobilisé comptabilisé à son coût initial. Cette somme comprend un montant de 4,5 millions de dollars représentant des avoirs du bureau extérieur au Liban et un montant indéterminé représentant des avoirs du siège laissés sur place.

Remerciements

10. Le Comité des Commissaires aux comptes tient à remercier le Commissaire général de l'Office et ses collaborateurs du concours et de l'aide qu'ils lui ont apportés.

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11. Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à IV et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975. Nous avons, notamment, effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence, dans les limites indiquées au paragraphe 5 de notre rapport.

12. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et que, sous réserve des observations qui figurent aux paragraphes 5 et 6 de notre rapport au sujet des Etats I, II, III et IV, respectivement, ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1975.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ-ZULETA

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) A. OSEI

Le 7 octobre 1976